



Fiche synthèse PAEC Occitanie 2023-2027 **Enjeu Biodiversité**

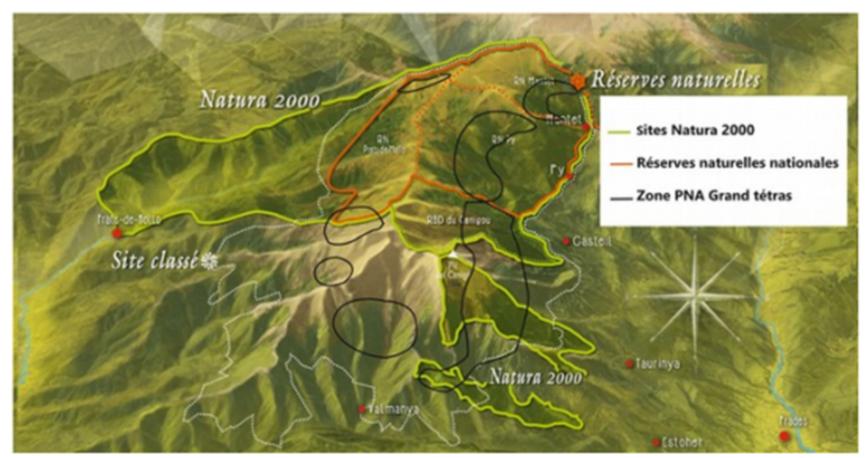
Mars 2024

PAEC Canigó - Conques de la Preste

Le PAEC de Canigó est un projet centré autour de l'enjeu biodiversité et porté par le Syndicat mixte Canigó Grand Site (SMCGS), chargé de la protection et de la valorisation du patrimoine pyrénéen du massif du Canigó (Pyrénées Orientales). Le syndicat est composé du conseil départemental des Pyrénées-Orientales, de 64 communes et de l'ONF. Le périmètre couvert par le PAEC de **SAU 14 492 ha** englobe 14 communes et présente 3 territoires à enjeux se superposant totalement ou partiellement : le territoire Natura 2000 de 20 224 ha, le territoire aires protégées de 9 810 ha et le territoire Plan national d'action de 6 113 ha.

L'enjeu retenu est la préservation de la biodiversité remarquable. Le syndicat a déjà porté plusieurs autres projets pour accompagner la mise en place de contrats agricoles vers la préservation de la biodiversité et anime une instance de coordination des gestionnaires du Massif du Canigó.

Les objectifs de ce syndicat sont la préservation et la valorisation des paysages et des patrimoines naturels et culturels, la gestion de la fréquentation et la contribution au développement durable du territoire.



Carte de représentation schématique du massif et des trois périmètres à enjeux

Équipe projet et gouvernance

Opérateur (le SMCGS), 3 animateurs (correspondant aux les 3 enjeux du territoire : enjeu Natura 2000 par le SMCGS, enjeu aires protégées par la FRNC et enjeu PNA Grand Tétras par le SMCGS).

- Comité technique composé des partenaires techniques,
- Partenaires techniques : volet biodiversité géré par PNRPC, FRNC, ONF, OFB, GOR, CEN d'Occitanie, volet pastoral géré par la chambre d'agriculture et l'AFP-GP des PO
- Partenaires conventionnés : ONF, chambre d'agriculture et AFP-GP des PO
- Comité de pilotage composé des partenaires techniques, d'élus du PNRPC, SMCGS et communes concernées par le PAEC, d'autres partenaire des COPIL Natura 2000 et des services de l'Etat.

Diagnostic du territoire

A. Conditions pédoclimatiques

- Face Nord du Canigó sèche car exposée aux influences atlantique et méditerranéenne / Face Sud soumise à de fortes précipitations annuelles, principalement en période estivale (orages),
- Le site reçoit entre 1 000 et 1 500 mm d'eau/an. Le climat est montagnard.

B. Enjeux environnementaux

Les 5 enjeux retenus à l'échelle du PAEC sont : préserver les habitats pastoraux d'altitude, préserver et restaurer les milieux pastoraux intermédiaires, préserver les habitats humides d'intérêt communautaire et favorables au cortège d'espèces associées, préserver les galliformes de montagne (3 présentant un enjeu fort ou très fort), maintenir un maillage de prairie à flore diversifiée et gérer de façon concertée et durable des espaces sylvopastoraux adaptés aux habitats et espèces d'intérêt communautaires.





On compte pour ce faire des zonages environnementaux : 4 sites Natura 2000, 3 réserves naturelles, une réserve biologique, une réserve de chasse et faune sauvage, un arrêté de protection de biotope. Plusieurs **espèces** sont visées par ces mesures, notamment le grand tétras, le bruant ortolan ou encore la perdrix grise des Pyrénées pour lesquelles l'état de conservation sur le site est mauvais.

Pratiques agricoles

Le PAEC présente une surface de 14 492 ha. Au total, 42 exploitations sont concernées par les territoires à enjeux retenus dans le PAEC.

Répartition de l'assolement en pourcentage de la SAU sur les territoires du PAEC CACO 49% Le PAEC CACO reflète un système ■ Bois pâturé Prairie permanente Surface pastorale enherbée Surface pastorale ligneuse

pastoral

Objectifs et stratégie

État initial

- Dynamique de **fermeture des milieux**, en lien avec des zones intermédiaires insuffisamment utilisées,
- Zones humides parfois piétinées,
- Nichées du grand tétras dérangées sur certains secteurs
- Clôtures posant des problèmes et devant être améliorées.

État final visé

• Tendre vers un bon état de conservation de la biodiversité par le biais de pratiques agricoles plus vertueuses.

Préconisations

- Adapter les périodes de pâturage et les taux de chargement,
- Maintenir les **milieux ouverts** et ouvrir les zones intermédiaires. Le maintien de milieux semi-ouverts en altitude et la mise en défend temporaire de zones humides sont également recherchés,
- Ajuster le calendrier des fauches.

En 2024, il est prévu que 17 exploitations individuelles et 11 entités collectives s'engagent dans le PAEC. Le budget pour le contrat de 5 ans par territoire est le suivant : 600 000€ pour Natura 2000, 925 000€ pour les Aires Protégées et 200 000€ pour le PNA Grand Tétras, soit **1 628 013€ au total pour le projet**. 21 exploitations devraient contractualiser pour des mesures surfaces herbagères et pastorales (PRA) et maintien de l'ouverture des milieux (OUV) d'une part et 26 exploitations pour des mesures protection des espèces (ESP) d'autre part. Cela coïncide avec la dynamique de préservation de la biodiversité dans le PAEC. La répartition des contrats est donc relativement équilibrée, bien que le nombre de mesures ouvertes dans le territoire PNA Grand Tétras soit de 2 contre 7 sur les deux autres territoires.

Code mesure	Nom de la mesure
OC_CACO_PRA1	Surfaces herbagères et pastorales
OC_CACO_PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
OC_CACO_ESP1	Protection des espèces 1
OC_CACO_ESP2	Protection des espèces 2
OC_CACO_ESP3	Protection des espèces 3
OC_CACO_ESP4	Protection des espèces 4
OC_CACO_OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage





Interview de Flora Desriaux, chargée de mission Natura 2000

Q: Avez-vous de l'ancienneté sur le projet?

R: J'ai travaillé sur un site Natura 2000, le massif des Albères pour lequel une seule contractualisation avait été obtenue. L'ampleur du projet était donc moins grande que pour ce PAEC. Les partenaires aussi étaient différents. Les nouvelles règles et enjeux sont complexes à gérer. La première année de travail a été conséquente. Beaucoup d'acteurs sont intervenus pour les différents diagnostics et les partenaires en appui pour la réalisation de l'animation.

Q: L'ambition prévue du PAEC est-elle atteinte par rapport à l'avancée actuelle aujourd'hui?

R: Oui, nous avons consommé l'enveloppe. 28 contrats étaient prévus pour une année. Quelques autres devraient être faits prochainement.

Q: Quelle mesure a été la plus souscrite ? La moins souscrite?

R: La mesure la plus souscrite est la mesure surfaces herbagères et pastorales niveau 3 (PRA 3) qui représente 2 000 ha de surface agricole. La mesure de maintien de l'ouverture des milieux niveau 2 (OUV 2) couvre 760 ha. A l'inverse, les mesures de protection des espèces (ESP) n'ont pas connu de succès et aucune contractualisation n'a été faite. Les changements de pratiques impliqués par ces mesures sont trop dures pour les éleveurs qui préfèrent des mesures requérant un moindre changement de pratiques agricoles. De plus, ces mesures étaient en premier lieu à destination du PAEC Parc des Pyrénées Catalanes qui est sur le même territoire. Le travail d'animation est d'ailleurs fait en binôme avec ce PAEC. Le Parc des Pyrénées Catalanes a permis de faire connaître le Syndicat Mixte Canigo Grand Site.

Ces mesures ont été retenues car nous avons fait confiance à la chambre d'agriculture qui a orienté vers ce genre de pratiques. L'objectif en ne proposant pas énormément de mesures était de simplifier le dispositif pour les éleveurs.

Q: Les MAEC permettent elles de construire un dialogue entre les différents acteurs sur le territoire?

R : Oui. Les éleveurs et beaucoup de partenaires sont impliqués tout au long du processus. Les principaux partenaires sont la Chambre d'Agriculture, les associations foncières pastorales et groupements pastoraux, le groupe ornithologique du Roussillon, les réserves naturelles catalanes (animation du PAEC) et l'Office National des Forêts.

Q : Que pensez-vous des mesures de la nouvelles PAC? Sont-elles adaptées aux besoins de votre territoire?

R : Une avancée sur les Zones Intermédiaires (ZI) est attendue car les mesures associées ne concernent que du maintien des ZI. L'enjeu est fort sur le territoire car les zones de montagne sont surpâturées en hauteur et celles en vallée se referment.

Q: Avez-vous déjà eu des témoignages d'agriculteurs sur leur ressenti vis-à-vis de la formation ?

R : Nous avons des retours chaque année lors des tournées de fin d'estive à l'automne. Les éleveurs pensent que les montants financiers des mesures aident à faire des choses qui n'auraient pas pu être faites en leur absence.

Q: Quelles sont les forces et faiblesses du dispositif?

R: Concernant les forces du dispositif, les montants sont plutôt conséquents, ce qui peut aider les agriculteurs et avoir une aide de terrain d'un technicien. Pour les faiblesses, c'est pour ceux qui considèrent que les MAEC sont un acquis. On ne peut pas vraiment savoir si elles ont un impact significatif sur la biodiversité et si les objectifs sont atteints. Nous avons donc lancé une étude pour mesurer ces indicateurs de biodiversité par le suivi de certaines espèces.

De plus, les mesures les plus exigeantes sont peu souscrites par les agriculteurs alors que ce sont celles qui présentent un plus grand enjeu. C'est le cas de l'eau : le territoire est soumis à une grande sécheresse mais quasiment aucune mesure liée à l'eau n'est souscrite car trop exigeante.

Q: Avez-vous des perspectives éventuelles d'évolution pour la suite du PAEC (année 2)?

R : Les formations vont être menées, quelques contrats à faire et compléter l'évaluation d'indicateurs de suivi d'espèces pour voir s'il y a bien un impact notable des MAEC. Plusieurs points sont attendus dans les 5 ans.